

**Centre Régional de Psychotraumatisme Enfant/Adolescent de Montpellier –  
CRPOccitanie**

**Pôle Psychiatrie**

**Service de Médecine Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent 1 (SMPEA1) –  
Hôpital Saint-Eloi, CHU de Montpellier**

**Chef de service : Pr Diane Purper-Ouakil**

**CONTACTS**

**Médecins :** Dr Hala KERBAGE et Dr Hélène Denis

**Cadre de santé :** Emilie Simer

**Psychologue :** Anaïs Forestier

**Equipe :** Magali Courtigeol-Gaillard, Allison Goujon, Julie Fonseca Cruz, Ana Maria Garcia, Elisabeth Capucho

**1. Les modalités pour nous référer un patient quand l'évènement ou les évènements traumatiques datent de moins de 3 mois :**

L'évènement traumatique doit être clairement défini, avec une date précise de début et de fin.

L'enfant, l'adolescent et sa famille sont en demande d'une intervention pour les aider à gérer les émotions liées à cet évènement traumatique récent.

Les parents ou accompagnants doivent être au courant de l'existence et de la nature de l'évènement traumatique.

La famille doit être référée par un professionnel de santé et/ou de santé mentale : Médecin traitant, pédiatre, psychiatre, psychologue.

La famille doit avoir été informée en amont par le professionnel concerné car nous contacterons directement la famille une fois la demande acceptée.

Pour les enfants de moins de sept ans, une guidance parentale peut être proposée dans un 1<sup>er</sup> temps afin d'évaluer la situation et s'il y a besoin de voir l'enfant mais le suivi en aigu est centré sur la psychoéducation et guidance parentale.

Pour les enfants entre 7 et 17 ans, nous proposons la Child and Family Traumatic Stress Intervention (CFTSI), une intervention brève structurée de 5 à 8 séances, visant à apprendre à l'enfant et ses parents à identifier les symptômes de stress post-traumatiques, à reconnaître les déclencheurs de la réactivation des symptômes, à améliorer la communication parents-enfants autour des symptômes, à apprendre des stratégies de gestion et d'apaisement des symptômes avec l'implication des parents (sans exposition au souvenir traumatique), à renforcer les capacités parentales de soutien de l'enfant.

Les enfants placés ne peuvent pas bénéficier de la CFTSI sauf s'ils ont un référent stable (assistante familiale). Cependant, nous pouvons proposer quelques séances de psychoéducation et guidance à l'enfant et l'équipe qui le suit.

Il est important de préciser si une plainte ou un signalement a été réalisé dans cette situation.

## **2. Les modalités pour nous référer un patient quand l'évènement ou les évènements traumatiques datent de plus de 3 mois :**

Selon la situation :

a) L'enfant a déjà un suivi psychiatrique instauré: il faut passer par le psychiatre traitant ou l'équipe psychiatrique qui suit l'enfant, en effet, c'est lui/elle qui pose l'indication d'un suivi psychotrauma spécialisé et nous réfère l'enfant ou nous demande pour avis.

b) Si l'enfant n'a aucun suivi psychiatrique, il faut dans ce cas envoyer une demande au secrétariat du secteur concerné directement et non à l'unité psychotrauma car il faudra d'abord faire une évaluation pédopsychiatrique générale avant de référer à l'unité psychotrauma, c'est donc le circuit de consultation standard qu'il faut solliciter (le secrétariat envoie alors un dossier à remplir de 1ere fois pour une consultation en pédopsychiatrie).

Pour Saint-Eloi : [mpea@chu-montpellier.fr](mailto:mpea@chu-montpellier.fr)

Pour Peyre Plantade : [mpea-peyreplantade@chu-montpellier.fr](mailto:mpea-peyreplantade@chu-montpellier.fr) et/ou 04 67 33 96 88

c) Les médecins du GED ou UAPED peuvent nous solliciter pour avis dans l'urgence et/ou pour guidance du lieu de vie si l'enfant est placé, dans ce cas on assure cette guidance en aigu puis on replace dans le circuit de pédopsychiatrie générale et on coordonne au besoin avec le psychiatre/psychologue référent.

d) Si les éducateurs d'un foyer ou du LDV ou de l'ASE ont besoin d'être formés sur l'aménagement et l'accueil de 1ere ligne pour les enfants placés et les approches sensibilisées au psychotrauma en général (non spécifiquement pour un cas particulier), les acteurs sociaux peuvent nous faire une demande de formation sur un ou deux jours.

**Mise à part la situation 2.b, et quelle que soit la date de l'évènement traumatique, il faut nous envoyer la demande suivante dument complétée directement à l'adresse mail suivante : [MPEA-psychotrauma@chu-montpellier.fr](mailto:MPEA-psychotrauma@chu-montpellier.fr)**

En mettant les médecins en copie : [hala.kerbage@chu-montpellier.fr](mailto:hala.kerbage@chu-montpellier.fr) ,  
[h-denis@chu-montpellier.fr](mailto:h-denis@chu-montpellier.fr)

## Demande d'intervention du CRP/ Adolescents par un professionnel

Nom du ou de la patient(e) :

Prénom :

Date de naissance :            /            /

Date de la demande :

Identification du demandeur - Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Quelle est votre profession ?

Quel est votre lien avec le ou la patient(e) ?

Etes-vous en demande d'une aide du centre de psychotrauma de l'enfant pour vous guider en tant que professionnel ?

Souhaitez-vous :

- des conseils
- une guidance
- une conduite à tenir

Quelles sont vos attentes pour ce ou cette jeune ?

Souhaitez-vous nous orienter ce ou cette jeune ?

- oui
- non

Evènement(s) traumatique(s) connu :

- non
- oui et date(s) :

Situation familiale et sociale de ce ou cette jeune ?

Où vit l'enfant ou ado ? Avec quelles figures d'attachement ?

Qu'est-ce que l'enfant ou l'ado sait de l'évènement ? Qu'est-ce qu'il en dit ? A qui a-t-il parlé ?

Symptômes actuels qui orientent votre demande :

- Reviviscences
- Flashback
- Cauchemars
- Hypervigilance anxieuse
- Évitements
- autres :

Adresse de l'adolescent :

Téléphone et mail des parents :

- Mère :
- Père :
- Autres :

ATCD de suivi de ce ou cette jeune :

Traitement médicamenteux en cours :

**Si vous souhaitez que nous rencontrions cette famille et/ou ce et cette jeune :**

La famille est-elle en accord avec la demande d'intervention du centre psychotrauma de l'enfant ?

- Oui
- Non

La ou le jeune est-il-elle en demande d'une intervention du centre de psychotrauma de l'enfant ?

- Oui
- Non